Commune de LALLAING 59327

Plan Local d'Urbanisme

Servitudes d'Utilité Publique

PLAN 1/1

Direction Départementale

des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

LEGENDE

Limite communale

Bâtiments

A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux

- Courant du Bay
- Courant du Bouchard
- Courant du Godion

A.P du 09/08/1972

AC1 - Protection des Monuments Historiques

- Borne au Guerriron
  - Ins. M.H du 23/12/1938
- Vestiges de la Porte de l'Ancien Château des Comtes de Lallaing
  - Ins. M.H. DU 20/10/2003
- Chevalement de la fosse n 2 de Flines sur la commune de Antiers
  - Ins. M.H. DU 30/08/2010

AS1- Protection des Captages en Eau Potable

Captage de Dechy - D.U.P du 04/12/1997

Périmètre de protection éloignée

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapproché

EL7 - Alignement

- R.D 35 du 26/08/1897
- R.D 8 du 11/04/1899
- Rue Scaillot du 23/04/1909

EL11 - Interdiction d'Acces

R.N 455 - Decret du 05/03/1979

I1Bis - Hydrocarbures Liquides - Protection des pipe lines

- Canalisation: Cambrai - Dunkerque
- Canalisation: Cambrai - Anvers

T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement

Voir détail ci-contre

INT1 - Cimetières civils et militaires

NB. La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transferés ou agrandis

Note

Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné, ou notre site Internet à l'adresse suivante

https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises
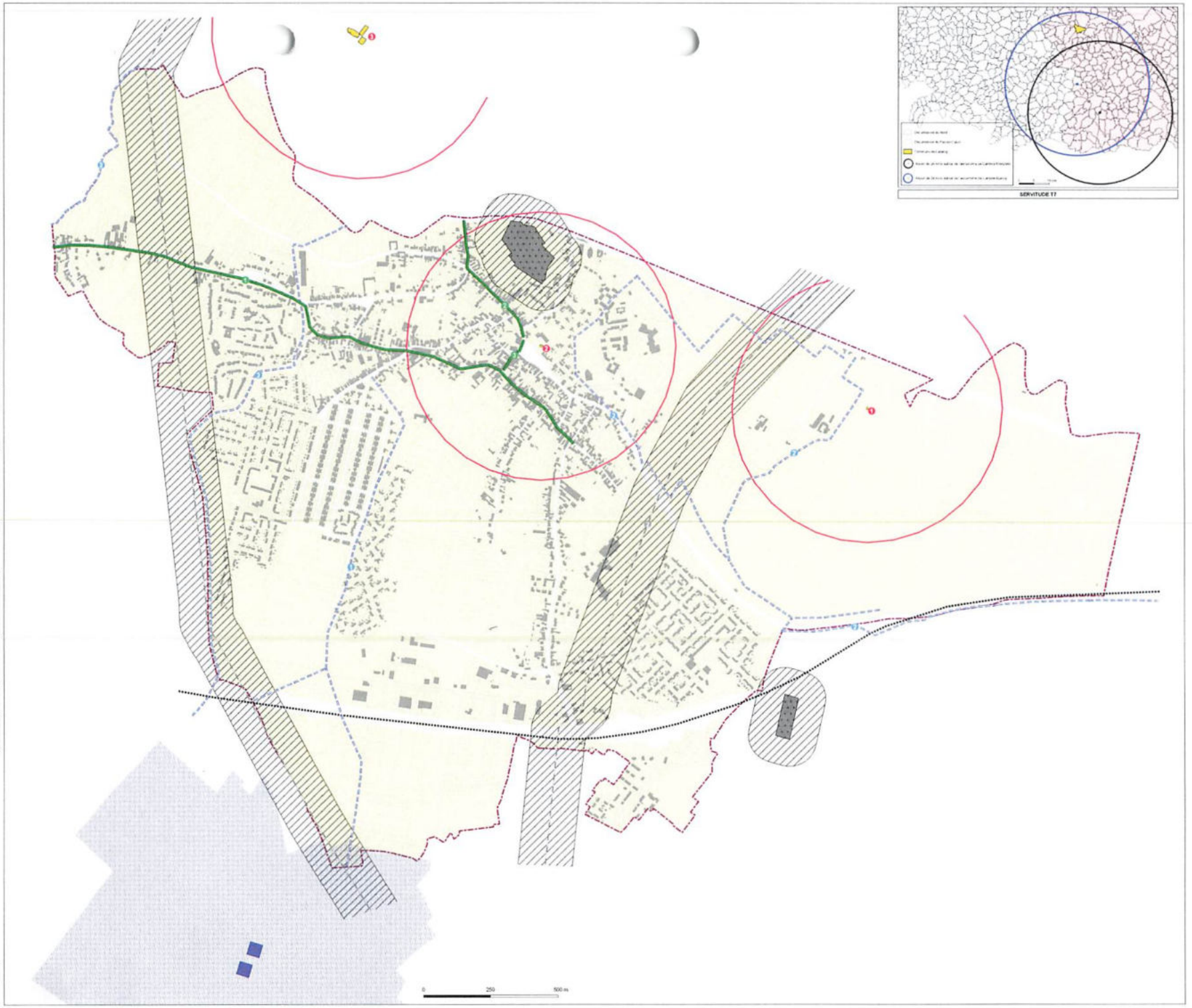
Ou contacter directement le gestionnaire